



**L'INTERSYNDICALE PNC**

AIR FRANCE  
Madame Catherine VILLAR  
Directrice Générale Adjointe du Service en Vol  
45 rue de Paris  
95 747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 6 septembre 2022,

**Objet : Produit et composition d'équipage sur vols extra-short MC**

Madame la Directrice,

Le 6 mai 2022, vous vous étiez engagés à maintenir la composition d'équipage renforcée sur les vols MC extra-short (GVA/LHR/AMS) jusqu'au 31 octobre 2022.

Pour rappel, suite à notre courrier sur le sujet, le 26 novembre 2021, vous aviez déjà maintenu le renfort PNC sur ces 3 lignes jusqu'au 30 juin 2022.

L'avenant « mesures exceptionnelles d'adaptation des compositions d'équipage » est en vigueur jusqu'au 31 décembre. **Ce qui signifie qu'à partir du 1er novembre 2022, il est prévu le retrait du PNC supplémentaire sur les vols MC extra-short.**

La forte reprise du trafic aérien observée depuis des mois, accompagnée de taux de remplissages élevés ainsi que le retour à un service d'avant COVID, justifient le maintien d'une composition d'équipage renforcée sur ces destinations.

**C'est pourquoi, par ce courrier, l'intersyndicale PNC vous demande de gréer ces vols extra-short avec une composition équipage conforme à notre ACG au-delà du 31 octobre 2022 et d'inclure la desserte de ZRH à la liste des destinations concernées par ce renforcement de composition d'équipage.**

**De plus, nous vous demandons que l'A220 soit concerné par cette mesure si vous envisagiez de desservir les lignes citées précédemment par ce type d'avion.**

Dans l'attente de votre réponse, nous nous tenons à votre disposition, et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Michel COURTOIS  
Secrétaire de Section SNPNC-FO AF

Alexandre DUBOC  
Secrétaire de Section UNSA PNC AF